

# DISPENCES & ÉQUIVALENCES

---

BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS



**1** – La personne titulaire de l’une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche des tableaux figurant ci-après obtient l’équivalence des unités capitalisables (UC 1, 2, 3 ou 4):

	Dispense des tests préalables à l’entrée en formation	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
BP AGFF* mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d’expression »		X	X		

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
BP AGFF* mention C « forme en cours collectifs »		X	X		
BP AGFF* mention D « haltère, musculation et forme sur plateau »		X	X		

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
BPJEPS APT		X	X		
BPJEPS AAN		X	X		
BPJEPS EEDD		X	X		
BPJEPS AS		X	X		
BEATEP spécialité activités sociales et vie locale		X	X	X	X
BEATEP spécialité activités culturelles et d'expression + BAFD		X	X	X	X
BEATEP spécialité activités scientifiques + BAFD		X	X	X	X
Moniteur éducateur		X	X		

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
Technicien de l'intervention sociale et familiale		X	X		
BAC PRO service de proximité et vie locale		X	X		
CQP animateur périscolaire					X
BAPAAT option loisirs du jeune enfant					X
BAPAAT option loisirs tous publics					X
CPJEPS mention AAVQ					X

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	UC1	UC2	UC 3	UC 4
Titre Pro d'animateur d'activités touristiques et de loisirs		X			X

	Dispense des tests techniques préalables à l'entrée en formation	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4
3 au moins des quatre UC transversale du BPJEPS en 10 UC (UC 1, 2, 3 et 4)		X	X		
BPJEPS mention Loisirs Tous Publics en 10 UC (Si UC 5,6, 8 et 10 obtenus)			X		
BPJEPS mention Loisirs Tous Publics en 10 UC (Si UC 7 et UC9 obtenus)					X
BPJEPS mention Loisirs Tous Publics en 10 UC (Si UC 5 et 9 obtenus)					X
CCDACCM				X	

\*BPJEPS : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport

\*BEATEP : Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

\*BAPAAT : Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien

\*CQP : Certificat de qualification professionnelle

\*CPJEPS : Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

\*CCDACCM : Certificat complémentaire de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs